Règlement de la Bourse BOURSE AUX VELOS

Organisée par l'antenne de l'association « 2 Pieds 2 Roues »

- 1. Les dépôts sont autorisés à partir de 09h jusqu'à 11h30 et la vente s'effectuera entre 10h et 13h.
- 2. Peuvent être soumis à la vente : vélos, rollers, trottinettes, carrioles ou tout autre moyen de locomotion à roues <u>sans motorisation</u>. Ne seront pas acceptés les pièces détachées et les casques, ni les vélos électriques, ou les vélos de plus de 1000 euros.
- 3. Seuls seront acceptés les matériels en bon état de marche. Pourront être refusés par l'organisateur des matériels jugés en état non satisfaisant.
- 4. Une fiche de dépôt est renseignée pour chaque dépôt (coordonnées, type de vélo, prix demandé, etc) Le vendeur s'engage sur l'honneur sur la licité de l'origine des articles déposés, il devra présenter une preuve d'identité au moment du dépôt.
- 5. Un coupon sera remis à chaque propriétaire du matériel déposé, afin de l'identifier lors du retrait ou paiement du matériel.
- 6. Les prix sont libres mais l'organisateur se réserve le droit de refuser la vente d'un matériel à un prix trop élevé.
- 7. Dans le cadre de la vente, 10 % du prix de vente revient à l'organisation*. Le bénéfice de la bourse servira à financer le matériel ou les prochaines manifestations organisées par l'Antenne fonsorbaise de l'association 2p2r (http://2p2r.org/l-asso-10/antennes-locales/fonsorbes/)
- 8. L'association 2P2R réglera directement le montant de la vente par chèque ou espèce à la personne adulte lui rapportant le coupon correspondant au vélo vendu.
- 9. Chaque matériel non vendu pourra être récupéré par son propriétaire muni du coupon correspondant et cela jusqu'à 13h.
- 10. Tout matériel non récupéré à 13h ne pourra être réclamé et deviendra la propriété de l'organisateur.
- 11. L'organisateur ne pourra en aucun cas être tenu responsable en cas d'accident survenant du fait du mauvais état d'un matériel ou vélo vendu en l'état par son intermédiaire.

Contact: fonsorbes.2p2r@gmail.com

^{*}L'organisation est assurée par l'antenne de Fonsorbes de l'association « 2 Pieds 2 Roues » de Toulouse. Le porteur juridique et financier de l'opération est L'association 2 Pieds 2 Roues.